

**De 1,8 à 3,8 euros le m³ en 2001
selon les départements de métropole**

De l'eau à tous prix

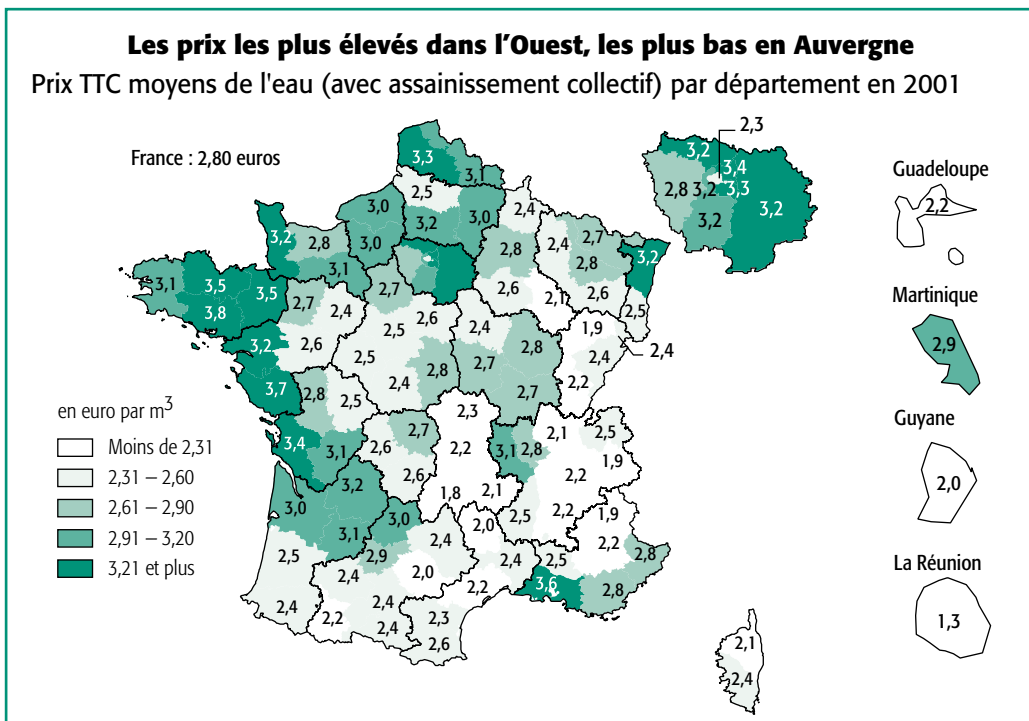
Le prix de l'eau varie du simple au double selon les départements et augmente de 8 % entre 1998 et 2001. L'organisation en intercommunalité du service public de l'eau gagne du terrain. La gestion privée de l'alimentation en eau potable se développe.

Du simple au double. C'est l'écart des prix¹ moyens départementaux payés en 2001 pour un m³ d'eau en métropole, lorsqu'il y a assainissement collectif. Les tarifs, toutes taxes comprises, sont légèrement inférieurs à 2 euros le m³ dans des départements comme la Haute-Saône ou la Savoie et atteignent 3,8 euros dans le Morbihan. La moyenne nationale, départements d'outre-mer inclus, s'établit à 2,8 euros. Les

prix sont proches de 2 euros dans l'ensemble des départements auvergnats, inférieurs ou proches de 2,5 euros en Franche-Comté, en Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes hormis dans le Rhône et dans la Loire. Ils sont inférieurs à la moyenne nationale dans le Centre et le Limousin et dans la plus grande partie de Midi-Pyrénées. Les tarifs les plus élevés sont acquittés par les consommateurs bretons, d'Île-de-France et du Nord - Pas-de-Calais qui payent de 3,1 à 3,8 euros le m³. Le prix moyen dépasse aussi les 3,5 euros dans les Bouches-du-Rhône et en Vendée. Observée par commune, la disparité des prix apparaît plus forte encore. En 2001, un peu plus de la moitié des consommateurs payent de 2 à 3 euros le m³ d'eau. Près de 10 % bénéficient de tarifs inférieurs à 2 euros le m³ et 7 % payent plus de 4 euros.

8 % de hausse en trois ans

Pour l'ensemble de la France, le prix de l'eau se répartit à raison de 49 % pour l'alimentation en eau potable et 51 % pour l'assainissement. Les prix d'un m³ d'eau potable varient peu en



Source : Ifen-Scees, Enquête Eau 2001

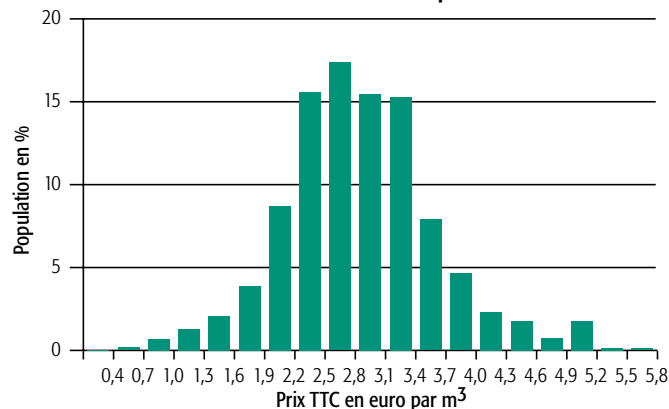
1. Calculés pour une consommation annuelle de 120 m³.

> fonction du nombre d'habitants des communes. Ils fluctuent en moyenne de 1,28 à 1,39 euro dans les communes disposant d'un assainissement collectif. Les prix de l'assainissement sont plus sensibles à la taille des communes. Ils sont en moyenne de 0,70 euro le m³ dans les unités de moins de 400 habitants. Les tarifs les plus élevés, 1,53 euro, sont pratiqués dans les villes de 2 000 à 50 000 habitants. Ils sont en moyenne de 1,41 euro le m³ dans les communes de plus de 50 000 habitants. Entre 1998 et 2001, les tarifs de l'eau augmentent en moyenne nationale d'un peu plus de 8 %, soit deux fois plus vite que l'indice des prix à la consommation. La progression la plus forte est celle des tarifs de l'assainissement qui augmentent de 10 %. Les prix de l'alimentation en eau s'accroissent seulement de 5 % sur la période.

Des services bien distincts

Le montant de la facture d'eau dépend de nombreux facteurs. Il traduit d'abord le service proposé qui est loin d'être uniforme sur le territoire français. Si la distribution d'eau potable est aujourd'hui quasi universelle, le service public de l'eau se limite à la fourniture de l'eau potable

La moitié de la population paye de 2 à 3 euros le m³ Répartition de la population des communes avec assainissement collectif selon le prix de l'eau en 2001



Source : Ifen-Scees, Enquête Eau 2001

dans près de 14 000 communes, pour l'essentiel rurales. L'eau y est en moyenne facturée 1,49 euro le m³, mais les habitants doivent installer et entretenir à leurs frais un assainissement autonome. Environ 2 000 communes assurent la collecte

L'effort pour l'assainissement collectif se poursuit

des eaux usées mais pas leur traitement. Les plus nombreuses, c'est-à-dire 20 000 communes regroupant 92 % de la population, disposent simultanément de la distribution de

l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées sur tout ou partie de leur territoire. Au 31 décembre 2005, la réglementation imposera aux agglomérations qui comportent l'équivalent de 2 000 habitants ou plus de récupérer et traiter ces eaux avant leur rejet dans des conditions compatibles avec les objectifs de qualité du milieu récepteur. Ce type d'investissements nécessaires accroît d'autant le coût de l'assainissement. De 1998 à 2001, environ 1 350 communes comptant 560 000 habitants, jusque-là non équipées, ont mis en place un service d'assainissement.

La qualité de la ressource

Les infrastructures techniques, la longueur des réseaux, la topographie, les garanties de sécurité d'approvisionnement, le caractère touristique des communes qui contraignent à dimensionner les services pour une période de pointe, sont autant d'éléments explicatifs des prix. Le prix de l'eau dépend également de la ressource disponible. L'eau potable produite à partir d'eaux souterraines est facturée en moyenne 1,27 euro en 2001. Le m³ d'eaux de surface, qui nécessite davantage de traitements, est payé 1,65 euro en 2001. Les eaux « mixtes » coûtent en moyenne 1,35 euro. La

Pour en savoir plus...

■ « Eau potable : diversité des services... grand écart des prix », *Les données de l'environnement*, n° 65, avril 2001.

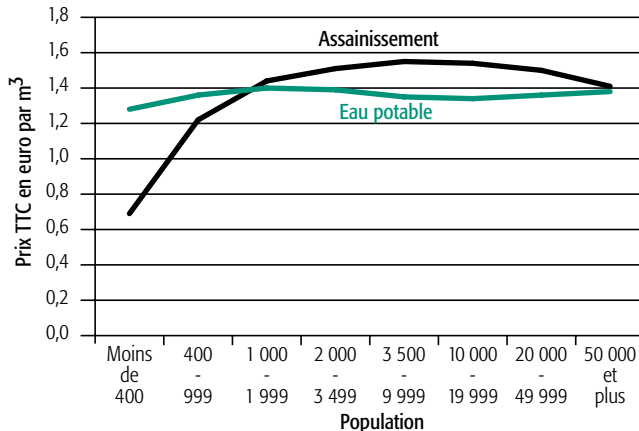
■ « Le prix de l'eau à la source », *Agreste-Primeur*, n° 91, mai 2001.

et les sites Internet de l'Ifen : www.lfen.fr

et du Scees : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Cet article est également publié par l'Ifen dans sa collection : *Les données de l'environnement*

Le prix de l'eau potable moins sensible à la taille des communes que celui de l'assainissement Prix de l'eau en 2001 selon la population dans les communes avec assainissement collectif



Source : Ifen-Scees, Enquête Eau 2001

Des prix plus élevés en intercommunalité et en délégation

Prix TTC en 2001 dans les communes avec un assainissement collectif selon le type d'organisation et de gestion des services (en euro par m³)

	Alimentation en eau			Assainissement		
	Gestion			Gestion		
	Régie	Délégation ou gestion mixte	Ensemble	Régie	Délégation ou gestion mixte	Ensemble
Organisation communale	1,03	1,26	1,19	1,01	1,44	1,23
Organisation intercommunale ou mixte	1,19	1,58	1,47	1,45	1,65	1,56
Ensemble	1,12	1,46	1,36	1,28	1,58	1,44

Source : Ifen-Scees, Enquête Eau 2001

> moitié de la population est alimentée exclusivement par des eaux souterraines. Près de 20 % des Français ne reçoivent que des eaux de surface : ils habitent en Bretagne, dans les Pays de la Loire, en Midi-Pyrénées et près du littoral provençal. Lorsque cette ressource est de mauvaise qualité, par exemple en Bretagne ou dans certaines zones des Pays de la Loire, des traitements complexes doivent être mis en œuvre pour assurer sa potabilité. Ils renchérissent ainsi le coût pour le consommateur.

L'eau potable majoritairement intercommunale

Les choix d'organisation et de gestion correspondent souvent à des services offerts et à des contraintes différentes. Pour l'alimentation en eau comme pour l'assainissement, les tarifs relevés en intercommunalité sont plus élevés que ceux pratiqués par les communes isolées. Les écarts de prix sont, par exemple, de 16 % dans le cas de l'alimentation en eau gérée en régie. Mais le regroupement des communes permet aussi l'accès à une meilleure qualité de service. Près de 70 % des communes, qui regroupent environ 60 % de la population, ont recours à un service intercommunal pour produire ou distribuer l'eau. Ces associations de

communes facilitent la tâche des petites unités, notamment rurales, pour s'adapter à des normes de production de plus

2 millions d'habitants de plus en organisation intercommunale de l'eau potable

en plus strictes ainsi qu'aux attentes de la population. Près de 860 communes ont adhéré à un groupement intercommunal entre 1998 et 2001, mais 500 ont suivi l'évolution inverse. La population desservie en eau

par des intercommunalités augmente d'un peu plus de 2 millions d'habitants sur la période.

La gestion privée progresse

En moyenne, les prix sont plus élevés dans les communes dont la gestion est déléguée que dans les autres. En 2001, les prix du m³ d'eau potable atteignent, en organisation communale, 1,03 euro dans les régies et 1,26 euro dans les gestions en délégation. Mais ces différences tarifaires peuvent provenir de divers facteurs techniques, par exemple la complexité des opérations de potabilisation de l'eau. La gestion en délégation du service d'eau potable concerne 54 % des communes et 71 % de la population. Elle se développe depuis 1998, ayant gagné 400 communes et 940 000 habitants entre 1998 et 2001.

De petits services communaux d'assainissement

Quand il existe, l'assainissement des eaux usées est effectué par 67 % des communes elles-mêmes. Ces collectivités sont souvent de petites unités car elles ne regroupent que 36 % de la population. Mais les groupements progressent : 1 020 communes ont opté pour l'intercommunalité de 1998 à >

L'intercommunalité s'étend

Répartition de la population¹ selon l'organisation et la gestion de la commune (en million)

	Régie		Délégation ou gestion mixte		Ensemble	
	1998	2001	1998	2001	1998	2001
	Eau potable Ensemble	18,6	17,6	41,5	42,5	60,0
dont organisation communale	8,6	7,6	16,5	15,4	25,0	23,0
intercommunale ou mixte	10,0	10,0	25,0	27,1	35,0	37,1
Assainissement Ensemble	25,8	26,1	30,1	30,3	55,9	56,4
dont organisation communale	11,3	9,8	11,8	10,4	23,1	20,2
intercommunale ou mixte	14,6	16,3	18,3	19,9	32,9	36,1

1. Population des communes au Recensement de 1999.

Source : Ifen-Scees, Enquêtes Eau 1998 et 2001

2001 alors que 450 faisaient la démarche inverse. Au total, un peu plus de 3 millions de personnes supplémentaires sont désormais concernées par ces regroupements. La gestion du service d'assainissement est effectuée en régie municipale ou intercommunale pour 64 % des communes qui regroupent 46 % de la population. Depuis 1998, la gestion publique des eaux usées concerne 500 000 personnes supplémentaires. En général, la gestion de ces nouveaux services d'assainissement se fait en régie.

Annie Coutellier

Ifen-Département des statistiques

et Christophe Basso

*Scees-Bureau des statistiques
des structures agricoles et du
milieu rural*

Organisation et gestion du service public de l'eau

■ Le service public de l'eau comprend quatre activités : la production et la distribution d'eau potable, ainsi que la collecte des eaux usées et leur traitement en station d'épuration avant leur rejet.

■ Elles ne sont pas présentes sur toutes les communes et peuvent être organisées et gérées de façon indépendante les unes des autres. La commune détermine le cadre de l'organisation la plus appropriée pour chacune des activités. Souvent le cadre communal s'avère trop étroit ou inadapté et plusieurs communes se regroupent pour mettre en place un service commun. On parle alors d'organisation intercommunale.

Les formes les plus fréquentes sont les syndicats intercommunaux à vocation unique (Sivu) ou multiple (Sivom).

■ Que ce soit dans le cadre communal ou intercommunal, la gestion peut être directe (régie). Il s'agit d'une gestion publique. Elle peut être déléguée, c'est-à-dire exercée par une entreprise privée. Le mode de gestion peut être différent pour chacune des quatre activités. Si la production d'eau potable est gérée en régie et sa distribution en délégation (ou l'inverse), on parle alors de gestion mixte. Il en va de même pour la collecte et le traitement des eaux usées.

La facture d'eau

■ Les factures d'eau comportent trois grands éléments : la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées, les taxes et redevances. Ils ont été regroupés ici comme suit :

■ Le prix de l'eau potable comprend une partie fixe appelée en général abonnement, et une partie variable calculée en fonction des volumes consommés. Les calculs sont faits ici pour 120 m³ d'eau. Le prix de l'eau potable intègre la redevance perçue par les Agences de l'eau au titre du prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, celle du Fonds national de développement

des adductions d'eau (FNDAE), la redevance des Voies navigables de France ainsi que les taxes locales et la TVA sur l'eau potable.

■ Le prix de l'assainissement porte sur la collecte et le traitement des eaux usées. Il comprend une partie fixe et une partie variable calculée pour 120 m³. Le prix de l'assainissement intègre aussi la redevance perçue par les Agences de l'eau au titre de la pollution, ainsi que la TVA sur l'assainissement.

■ Les prix moyens départementaux sont calculés en pondérant les prix communaux par les populations.

Méthodologie

■ L'enquête 2001 sur l'eau et l'assainissement a été réalisée par l'Institut français de l'environnement (Ifen) et le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales (Maapar), en partenariat avec la direction de l'Eau du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Elle fait suite à une première enquête qui portait sur l'année 1998. L'enquête étudie le service public de l'eau sous divers aspects : les prix pratiqués, l'existence des services, les équipements, les volumes, l'organisation et la gestion du service public.

■ L'enquête a été réalisée par sondage auprès des communes par les services départementaux de la statistique agricole. L'échantillon est stratifié par département et taille de communes. Les taux de sondage vont de l'exhaustivité pour les communes de plus de 10 000 habitants au 1/20 pour celles de moins de 400 personnes. La concentration de la

population dans les grandes communes permet de disposer dans la quasi-totalité des départements d'un échantillon représentant plus de la moitié de la population résidente. Elle assure une bonne représentativité des résultats régionaux et de presque tous les résultats départementaux. Les données publiées sont toujours extrapolées de façon à se référer aux 36 600 communes de France, Dom compris.

■ L'enquête est complétée par des données de la direction générale de la Santé sur les unités de distribution de l'eau, les traitements pour la rendre potable ou encore les captages. Elle comprend aussi des données des Agences de l'eau et des services d'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration. Elle intègre également des informations extraites des bases de données « Gestion des services publics » des services départementaux du Maapar. Les données de population utilisées sont issues du recensement de 1999.